

Crue des eaux **État de la situation – 25 avril**

Magog, le 25 avril 2019 – L'Organisation municipale de sécurité civile de Magog (OMSCM) désire informer la population de l'état de la situation relativement à la crue des eaux printanières.

État de la situation

Bien que le niveau et le débit des cours d'eau soient élevés, aucune intervention particulière n'a dû être pratiquée par les équipes de la Ville de Magog. Ils continuent de faire l'objet d'une surveillance régulière.

Le lac Memphrémagog est le seul plan d'eau qui nécessite une surveillance continue. Son niveau est toutefois stable depuis le 21 avril dernier.

À l'heure actuelle, seules des inondations mineures, sur des terrains ou des stationnements, ont été signalées. Aucune résidence aux abords des lacs ou des ruisseaux n'a été touchée par le niveau des eaux.

L'OMSCM est en communication avec le ministère de la Sécurité publique et suit de près l'évolution de la situation et les conditions météorologiques. Malgré les prévisions de pluie attendue pour le week-end, l'OMSCM n'anticipe pas que les cours d'eau atteindront un niveau qui pourraient représenter un risque pour les biens des citoyens.

Sur le terrain

Afin de soutirer au maximum l'eau en provenance du lac, les vannes des barrages Memphrémagog et Grande-Dame ont été ouvertes de façon graduelle il y a plusieurs semaines, en prévision de la fonte des neiges. Depuis plus d'une semaine, les évacuateurs de crue sont ouverts au maximum pour les deux barrages.

À titre comparatif, le niveau du lac Memphrémagog est le même qu'en 2011 à cette période de l'année. Aucun signalement pour des inondations n'avait alors été rapporté.

À la suite des quantités de précipitations attendues au cours des prochains jours, la Division Hydro-Magog prévoit une descente graduelle du niveau du lac au cours de la semaine prochaine.



Les équipes d'intervention de la Ville de Magog font preuve de vigilance et sont prêtes à intervenir en cas de besoin.

Se préparer en toute sécurité

L'OMSCM demande aux citoyens, particulièrement à ceux qui habitent près des plans d'eau, de consulter le site Internet de la Ville de Magog à l'adresse ville.magog.qc.ca/inondations pour savoir quoi faire avant, pendant et après une inondation.

Programme d'indemnisation financière

Les citoyens qui auraient engagé des dépenses pour protéger leur résidence pourraient être indemnisés grâce au Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents (PGIAF). Le formulaire de réclamation se trouve sur le site Internet de la Ville de Magog à l'adresse ville.magog.qc.ca/pgiaf.

Évolution de la situation

L'OMSCM communiquera avec la population via les médias sociaux et son site Internet si la situation se dégrade et qu'elle doit passer en mode de veille ou d'alerte. Pour être informés en temps réel, les citoyens sont invités à s'inscrire aux publications en ligne de la Ville au ville.magog.qc.ca/abonnement.

La Ville de Magog invite les citoyens à signaler toute situation problématique en composant le 819 843-3333. En dehors des heures d'ouverture, contactez la Régie de police de Memphrémagog au 819 843-3334, ou, en cas d'urgence, composez le 911.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications et des technologies de l'information
Ville de Magog
819 843-3333, poste 350

